



Rachat de soulte entre époux

Par Philippe

Bonjour,

Ma femme et moi sommes propriétaires d'une maison estimée à 300 000 euros. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens et sommes propriétaire à 50/50.

J'aimerais revendre ma part de la maison à mon épouse afin qu'elle soit seule propriétaire de la maison. Mais j'aimerais lui vendre à un prix nettement inférieur c'est-à-dire au lieu de 150 000 euros je voudrais lui vendre 50 000 euros.

Est-ce que cela est possible, légal ?

Merci d'avance

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Sujet délicat fiscalement.

En effet, il y a quelques années (jusqu'en 1985) , il y avait prohibition de la vente entre époux.

La vente est d'autant plus possible en cas de cession de droits indivis (c'est le cas) entre époux. Cela concerne en premier lieu les couples mariés sous le régime de la séparation de biens (c'est le cas).

Reste le prix et là.. je ne peux vous garantir l'absence de redressement fiscal avec une telle différence.